



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TER

Question écrite n° 13523

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur des risques de suppressions d'emplois à la SNCF. En effet, des menaces se concrétiseraient aujourd'hui puisque la direction TER SNCF envisagerait la suppression pure et simple d'un emploi à temps partiel au guichet de la gare de Lézignan-Corbières. Cette décision entraînera la fermeture du guichet de la gare les lundis après-midi et les samedis toute la journée. De plus, une telle politique aggraverait la déshumanisation du transport ferroviaire, déjà engagée par les gares désertes dans notre région suite à la suppression des chefs de services. Elle lui apparaît également sous-estimer les questions de sécurité qui sont pourtant de plus en plus prioritaires pour notre société. Il craint, par ailleurs, qu'à terme les régions - et les contribuables locaux - ne soient sollicités pour pallier la suppression des postes sur les lignes régionales qualifiées de « périurbaines ». Il lui demande donc quelles mesures concrètes il compte prendre concernant les deux raisons invoquées précédemment.

Texte de la réponse

Pour continuer à offrir un service public de qualité, la SNCF ne peut ignorer les contraintes économiques qui nécessitent de repenser certains dispositifs et de procéder à des ajustements. Elle doit notamment s'adapter aux changements de comportement des usagers qui sont de plus en plus nombreux à utiliser internet, téléphones mobiles ou bornes en libre service pour la réservation et l'achat des billets de train au lieu de s'adresser aux guichets ouverts en gares. Concernant la gare de Lézignan-Corbières, la SNCF a ainsi adapté la présence du personnel en gare en fonction de l'activité de cette gare et des comportements d'achat des voyageurs, qu'il s'agisse de voyageurs occasionnels ou réguliers. Depuis le 1er décembre 2012, les guichets sont ainsi ouverts du lundi au vendredi de 9 h30 à 18 h00 avec une ouverture dès 6 h30 le lundi. Les horaires d'ouverture de la gare n'ont en revanche pas été modifiés. Lorsque le guichet est fermé, l'usager a donc toujours la possibilité d'utiliser la borne libre service de distribution des billets régionaux présente dans l'enceinte de la gare. Le Gouvernement assure de sa vigilance quant au maintien de l'emploi au sein des entreprises publiques de transports.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13523

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7342

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3627